

Date de convocation	
31 janvier 2018	
Nombre de conseillers :	
En exercice :	10
Présents :	09
Votants :	09

L'an deux mil dix-huit, le **05 février** à 19 h 00,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
sous la présidence de monsieur Patrick de BRUNIER, Maire.
Étaient présents : De Brunier Patrick, Desjean Alain, Rolland
Claudine, Clavaud Olivier, Chaudrin Emilie, Bridier Solange, de
Vaumas Marie, Nonet Claude-Henri, Marie Nicole
Absente excusée : Wuthrich Nicole

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE JOUET SUR L'AUBOIS AU S.I.A.E.P. DE LA RÉGION DE NÉRONDES

Monsieur le Maire fait part de la demande d'adhésion de la Commune de JOUET SUR L'AUBOIS au S.I.A.E.P. DE LA RÉGION DE NÉRONDES.

Cette commune exploite actuellement son service d'eau potable en régie.

Par délibération de son Conseil Municipal en date du 23/11/2017, elle a demandé son intégration au sein du S.I.A.E.P. DE LA RÉGION DE NÉRONDES à compter du 01/07/2018.

En conséquence, suivant le processus et de manière réglementaire, il est demandé aux communes membres de délibérer afin de se prononcer sur cette adhésion.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal **est favorable** à l'adhésion de la Commune de JOUET SUR L'AUBOIS au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de NÉRONDES à compter du 01 JUILLET 2018.

Déclassement du domaine public d'une parcelle rue Abault

Monsieur le maire présente au conseil municipal le plan de division de la parcelle **AB 199 d'une contenance de 26 ca**, enclavée entre les bâtiments appartenant à madame Huguette MALASSET. Cette parcelle fait partie du domaine public, rue Abault mais n'a jamais été ouverte à la circulation. Il s'agit d'un délaissé de voirie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité le déclassement de fait de cette parcelle de 26 ca.

Travaux de reprises de concessions funéraires abandonnées

La procédure de reprise de concessions funéraires abandonnées engagée par délibération du 04 février 2015, a commencé par le constat d'abandon du 21 avril 2015. Un nouveau constat trois ans plus tard permettra de dresser la liste de concessions à reprendre. Parmi les concessions qui seront reprises, il est proposé d'en laisser libres plusieurs pour faciliter l'accès aux autres. Monsieur le maire propose qu'un nouvel accès soit aménagé dans le mur du cimetière.

Questions diverses

- L'illumination extérieure de l'église ne fonctionne plus. Un devis pour une illumination par l'intérieur à travers les vitraux pourrait être demandé au SDE18.
- Les thuyas qui cachent le club house du terrain de tennis pourraient être taillés.
- Les dalles du terrain de tennis bougent. Une réparation est nécessaire.
- L'emplacement choisi pour installer le défibrillateur est le mur de la mairie.
- Pour ralentir la circulation route de Raymond, la solution des écluses ne paraît pas la plus adaptée. Un nouveau rendez-vous avec Cher Ingénierie des Territoires est pris.

Fait et délibéré à Osmary, le 05 février 2018